

Mode de sélection au TFJV **(Trophée de France des Jeunes Vététistes)**

ANNEE 2019

Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme

1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Équipe Technique Régionale en charge du VTT.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Auvergne Rhône-Alpes. **La sélection régionale est prioritaire sur toute autre sélection départementale.**
3. **Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Auvergne-Rhône-Alpes.** Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
6. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
7. **Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.**
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

Cette année, le Trophée de France du Jeune Vététiste se déroulera sur 3 épreuves

LES CATEGORIES REPRESENTEES AU TFJV.

- Benjamins : 11-12 ans
- Minimes : 13-14 ans
- Cadets : 15-16 ans

ACTIONS ETR 2019 :

- Stage Trial et Enduro, vacances de Pâques : ouverture sur dossier de candidature
- Stage Trial et DH, juillet 2019 : sélection TFJV, catégories Benjamins et Minimes

MODALITES DE SELECTION

- Critères : classement et comportement à l'issue des 3 épreuves du Trophée Régional du Jeune Vététiste. La sélection se fera à partir du classement général.
- La philosophie : la recherche du résultat n'est pas l'objectif prioritaire de cette sélection. L'enjeu est avant de permettre aux meilleurs(es) Vététistes de poursuivre leur formation et acquérir de l'expérience
- L'organisation : l'hébergement ne sera pas assuré par l'équipe d'encadrement sur le TFJV sauf cas de force majeure du sélectionné. Les frais seront, dans ce cas, à la charge complète du représentant légal.
- Le principe : dans une démarche de formation du Jeune Vététiste, la spécialisation des pilotes sera progressive de la catégorie Benjamins à la catégorie Cadets.

La liste des sélectionnés (titulaires et remplaçants) sera communiquée avant le 03 Juillet 2019.

GARCONS

↪ Catégorie benjamins :

On sélectionne les 6 polyvalents parmi les 8 premiers classés du TRJV (à l'issue des 3 épreuves) en prenant en compte toutes les épreuves XC, TR, DH, du TRJV. En cas d'égalité on retiendra celui qui a le meilleur résultat en DH et Trial,

↪ Catégorie Minimes :

On retient les 2 meilleurs techniciens du TRJV en prenant en compte l'ensemble des épreuves TRIAL et DH. En cas d'égalité on retient le meilleur au classement général (calcul identique au meilleur polyvalent), et en cas de nouvelle égalité on retiendra celui qui a obtenu le plus de victoires toutes disciplines confondues, et de 2^{ème} ou 3^{ème} places si l'égalité persiste.

On sélectionnera les 4 polyvalents parmi les 6 premiers polyvalents classés sur le TRJV en prenant en compte toutes les épreuves XC, TR, DH, du TRJV. En cas d'égalité on retiendra celui qui a le meilleur résultat en XC

↪ Catégorie cadets :

On retient les 2 meilleurs crosseurs du TRJV. En cas d'égalité en XC on retient le mieux classé en Coupe de France XC (calcul identique au meilleur polyvalent), et en cas de nouvelle égalité on retiendra celui qui a obtenu le plus de victoires toutes disciplines confondues, et de 2^{ème} ou 3^{ème} places si l'égalité persiste.

On retient les 2 meilleurs techniciens du TRJV en prenant en compte l'ensemble des épreuves en TRIAL et DH,

On prend les 2 meilleurs polyvalents en prenant en compte toutes les épreuves XC, TR, DH du TRJV. En cas d'égalité on retiendra celui qui a le meilleur résultat en Trial ou DH

FILLES (Toutes Catégories):

On sélectionnera la meilleure technicienne du TRJV en tenant compte de la DH et du Trial.

On sélectionnera la meilleure en XC du TRJV.

Pour l'ensemble des sélectionnables cadets et cadettes :

- Participation à au moins 2 coupes Auvergne-Rhône Alpes pour les cadets et cadettes dans la discipline de leur choix. (meilleur technicien : DH ou TRIAL/ meilleur crosseur : XC idem pour les 2 meilleurs polyvalents).
- Participation à au moins 2 épreuves du TRJV